

Auxerre, le 20 novembre 2017

Compte-rendu des CAP locales de listes d'aptitude 2018 de contrôleur et d'inspecteur des 14 et 20 novembre 2017

L'ART DES CHOIX DANS L'YONNE

Les représentants de Solidaires Finances Publiques ont demandé notamment en préambule dans chaque CAP (cf notre déclaration liminaire):

- à revenir sur la volumétrie des possibilités de promotions transmises par la Direction Générale.
- des explications sur les critères retenus pour la gestion du vivier des dossiers classés dans les 3 catégories (excellents, très bons et à revoir) ainsi que l'élaboration de la sélection des candidats.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques ont réaffirmé leur attachement à l'égalité de traitement des candidatures quelle que soit la nature du poste occupé et quel que soit le métier exercé. Bien que cela soit demandé aux agents, Solidaires Finances estime que l'engagement de mobilité fonctionnelle ou géographique ne doit pas être un critère de pénalisation. Solidaires Finances Publiques a exigé que la formation reçue par les candidats promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps. Il a précisé qu'il ne participerait pas au classement des agents entre eux.

Selon l'instruction sur la liste d'aptitude, la sélection des tout meilleurs candidats sur fait sur la valeur professionnelle des agents.

La valeur professionnelle est appréciée sur la qualité du dossier, l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur, l'aptitude à la mobilité et le parcours professionnel de l'agent.

Le président de la CAPL a rappelé:

- Le plan de qualification découle du plan de gestion de la DGFIP. La potentialité ou quota imposé pour l'Yonne est de 3 excellents plus un remplaçant pour la liste d'aptitude de C en B et de zéro excellent (plus un remplaçant pour la liste d'aptitude de B en A) .
- la voie classique (normale) pour accéder au grade supérieur reste le concours;
- Pour la gestion du vivier, le président a mis en évidence l'âge du postulant et le déroulement de carrière après sélection, plutôt que le gain d'échelon tout en gardant une marge de manoeuvre...
- Il n'est pas difficile d'être bon lorsqu'on est sur la même chaise depuis longtemps ;
- Il ne faudrait pas trop gonfler la liste des "très bon";

Pour la sélection des dossiers et leur affectation dans une catégorie, le président se dit pragmatique. Il n'y a ni étanchéité ni systématisme. Le dernier rapport du chef de service est décisif, la notation ne reflétant que l'activité professionnelle d'une année et non l'aptitude à accéder au grade supérieur.

Il ne doit pas y avoir d'ambiguïté dans l'avis du chef de service et les réserves pointées une année s'il y en a pourraient être levées dès l'année suivante.

Le Directeur reconnaît que certains chefs sont moins expansifs dans la rédaction des rapports sur la candidature, mais on ne choisit pas son chef,,,,,

Sur le décalage entre le rapport du chef de service et la notation, les représentants de Solidaires Finances Publiques ont fait remarquer qu'il n'existait pas d'harmonisation ou cohérence entre le profil croix et les appréciations littérales. Certains dossiers mentionnent l'excellence "professionnelle" alors que le profil croix en la matière reste à Très Bon.

Le bilan comptable de ces CAPL est donc le suivant

Pour la liste d'aptitude de C en B, 16 agents ont postulé:

- au projet, 2 dossiers avaient été **proposés excellents**; à l'issue de la CAP locale, 2 dossiers ont été ajoutés à la liste, soit 4 **dossiers sélectionnés pour la CAP nationale**
- au projet, 7 dossiers avaient été classés « très bons »; à l'issue de la CAP locale, 2 dossiers ont été versés en « excellents », 1 dossier initialement classé « à revoir » a été versé en « très bons », il reste donc 6 **dossiers dans la catégorie « très bons »** constituant le vivier de la prochaine sélection.
- au projet, 7 dossiers avaient été classés « à revoir »; à l'issue de la CAP locale, 1 dossier a été versé en « très bons », il reste donc 6 **dossiers dans la catégorie « à revoir »**

Pour la liste d'aptitude de B en A, 18 contrôleurs ont postulé:

Il est à noter que le Président a souligné « l'excellence du cru » des postulants sur la liste d'aptitude. Cependant, il a rappelé que la potentialité ou quota imposé pour l'Yonne est de 0 « excellent » plus un remplaçant pour la liste d'aptitude de B en A. Un candidat étant déjà classé « Excellent » et ses qualités ne faisant aucun doute, le Président a précisé qu'il ne pouvait proposer un autre candidat dans la catégorie « Excellent ».

- au projet, 1 dossier avait été **proposé excellent**; à l'issue de la CAP locale, rien de plus n'a été obtenu
- au projet, 9 dossiers avaient été classés « très bons »; à l'issue de la CAP locale, aucun dossier n'a été versé en « excellents », 5 dossiers initialement classés « à revoir » ont été versés en « très bons », il reste donc **14 dossiers dans la catégorie « très bons »** constituant le vivier des prochaines sélections
- au projet, 11 dossiers avaient été classés « à revoir »; à l'issue de la CAP locale, 5 dossiers ayant été versés en « très bons », il reste donc **6 dossiers dans la catégorie « à revoir »**

Cependant, au vu des potentialités qui ne cessent de se réduire d'année en année (84 en 2018 contre 162 en 2017), les chances d'accéder à la catégorie A par liste d'aptitude semblent bien compromises !!!!

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté contre les propositions de l'administration, compte tenu du faible volume de promotion réduisant de fait la liste des « proposés excellents ».

Nous nous tenons à la disposition de tous les agents qui ont postulé pour la liste d'aptitude pour leur apporter un éclairage sur leur candidature.

Vous pouvez nous contacter également par courriel :
solidairesfinancespubliques.ddfip89@dgfip.finances.gouv.fr

Les représentants de Solidaires Finances Publiques lors de ces 2 CAP locales:

**Nadia MATTEONI, Nadine ROGER, Hassan LARIBIA et Pascal AUGÉAT-MALTER (capiste B)
Marie RUDELLE-CHARVOT, Jean-Yves DE GRANDI (capiste A) et Nadine ROGER (expert)**